



TARIFS CRÈCHE-UAPE DE MONT-NOBLE & SAINT-MARTIN

Cotisation annuelle par famille CHF 50.-

Fréquentation :

45% jusqu'à 3 heures50% de 3h à 5h75% de 5h à 7h100% dès 7h

Prix du repas de midi : CHF 8.- Mont-Noble

CHF 9.- Saint-Martin

CHF 4.- forfait (repas + fréquentation des écoliers de Saint-Martin, selon lieu de résidence)

Prix déjeuner ou goûter: CHF 2.-

N°classe	Revenu net imposable	Taux de fréquentation			
	Selon chiffre 2600 du PV taxation	100%	75%	50%	45%
1	0 à 30 000	12.50	9.40	6.25	5.65
2	30 001 à 40 000	16.05	12.05	8.00	7.20
3	40 001 à 50 000	21.75	16.35	10.90	9.80
4	50 001 à 60 000	26.95	20.25	13.50	12.15
5	60 001 à 70 000	32.35	24.25	16.20	14.55
6	70 001 à 80 000	37.95	27.55	19.00	17.10
7	80 001 à 90 000	43.75	32.80	21.90	19.70
8	90 001 à 100 000	49.70	37.25	24.90	22.40
9	Dès 100 000	55.55	41.65	27.85	25.00

Les enfants domiciliés hors commune se verront appliquer au minimum le tarif « 6 »

Les enfants domiciliés sur les communes au bénéfice d'une convention se verront appliquer le tarif selon revenus.

Absence excusée = le **50** % du tarif de garde, sans les repas (place réservée)

Absence non excusée = repas et heure de garde facturée à tarif plein

Rabais de:

→ 5% pour le 2ème enfant placé de la même famille

→ 10 % pour le troisième enfant placé

→ 15% dès le quatrième enfant placé

Rabais consenti uniquement sur les heures de fréquentation